

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 4

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le 8 février,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 2 février 2021

Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Lionel BRETON, Jean-François DECHERF, Dorothée KAZAN, Audrey PERDRIX,

Excusés : Danièle GERMAIN (ayant donné procuration à Françoise PINET), Françoise FLOURENT (ayant donné procuration à Laurent DUBUY), Aurélie BENOIT (ayant donné procuration à Dominique KUGLER), Geoffrey JACQUEMOT (ayant donné procuration à Olivier MARS)

Absents :

Secrétaire : Valérie COURTIAL

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021.

DELIBERATION N°06/2021 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT D'UNE GRANGE EN MAISON MEDICALE ET EVENTUELLEMENT UN LOGEMENT DESTINE A LA LOCATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
Vu les procès-verbaux des commissions d'appel d'offres des 23 janvier et 5 février 2021,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 2 ABSTENTIONS ET 13 VOIX POUR,
Décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant :

Programme : Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une grange en maison médicale et éventuellement un logement destiné à la location

Entreprise : ESCALE ARCHITECTES

Montant du marché : 32 500 €HT (39 000 € TTC)

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2021.

DELIBERATION N°07/2021 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN SAONE DOUBS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a décidé, dans sa séance du 28 octobre 2020, d'adhérer à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs (EPTB Saône Doubs).

Village au ♥ des pierres dorées

Monsieur le Maire précise que, sur notre territoire, deux communes sont concernées par la Saône : Anse et Ambérieux pour une rive de la rivière.

Cette adhésion ne pourra être validée par le Préfet qu'après avis des communes, favorables à la majorité qualifiée des 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou de la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

Réunion le 30 janvier 2021.

- Tour panoramique : Le fonctionnement des visites n'est pas satisfaisant (manque de bénévoles pour tenir les permanences et visites uniquement le dimanche entre juin et septembre). Proposition de mettre en place des visites permanentes : un badge pour accéder à la tour serait déposé à l'auberge de la Bascule, qui remettra le badge au visiteur (carte d'identité en gage durant la visite). Il faudra prévoir d'aménager la tour (documentation touristique), d'automatiser la porte du haut, et rédiger des règles de sécurité. Il est envisagé, pour les prochaines saisons de laisser également l'accès à la salle du patrimoine, mais cela nécessite de protéger et sécuriser ce qui s'y trouve.
- Rosé Nuits d'été : il est difficile de se projeter en raison de l'incertitude du contexte sanitaire. La commission travaille sur l'organisation d'une manifestation destinée à rassembler les habitants de Charnay et les associations. La date retenue est le 3 juillet, avec un report éventuel le 4 septembre si la tenue de la manifestation était impossible en raison du contexte sanitaire ou de la météo. La commission se réunira le 3 mars pour avancer sur le projet, et propose de présenter le projet aux associations partenaires le 21 mars.

Associations - Bibliothèque :

RAS

Artisanat - Commerce :

Réunion le 30 janvier 2021.

Une liste des commerçants et artisans de la commune a été établie.

Les élus souhaitent rencontrer M. RINOLDO pour faire un point sur l'avenir de la boulangerie à Charnay, depuis sa reprise d'un commerce à Chazay.

La commission étudiera les demandes de professionnels reçues pour la future maison médicale, dès que le projet sera suffisamment avancé (plans, nombre de cabinets créés)

Communication :

- Le bulletin intercommunal a été distribué les 19 et 20 décembre. Le gagnant du jeu de Monopoly édition du Beaujolais est Mlle Sofia ASHBY-MANE.
- Charnay infos : prochaine édition au mois de mars 2021. Distribution le week-end du 20 mars.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

Ecole :

En raison d'un décret, paru le 28 janvier, le service de cantine a dû être réorganisé : les enfants devant être séparés de 2m au lieu d'1m auparavant. Les enfants sont donc répartis dans la salle de la cantine (PS/MS au 1^{er} service et CM au 2^{ème} service) et en salle d'évolution (GS/CP au 1^{er} service et CE au 2^{ème} service). La salle d'évolution étant occupée, en cas de pluie, les enfants sont emmenés dans la salle de la Mansarde pendant la pause méridienne.

Conseil Municipal d'Enfants :

La Communauté de Communes envisage la création d'un Conseil Communautaire de Jeunes, et souhaite également organiser, comme chaque année, une rencontre des CME du territoire de la Communauté de Communes, un samedi du mois de mai. (Dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire)

Les élus ont assisté à une réunion « Politique ados » à la Communauté de Communes : Cap Générations a obtenu le label « Point Information Jeunesse », destiné à un public de 12 à 27 ans. L'objectif est d'accompagner les jeunes sur différents domaines (stage, emplois, formations, prévention santé et addictions) et éventuellement créer un forum « entreprendre pour apprendre ». Les Points Informations Jeunesse (PIJ) accueilleront les jeunes sur 4 lieux, de manière itinérante (Anse, Val d'Oingt, Chasselay, Châtillon) et serait tenu par un animateur de Cap Générations. L'accueil est informel et anonyme. Il faut communiquer un maximum sur ce projet pour y attirer les jeunes.

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

Le repas des seniors est annulé. La commission travaille sur une manière de maintenir le lien (visite de printemps, distribution de bouquet)

Un courrier a été adressé aux personnes de plus de 75 ans informant des modalités de prises de rendez-vous pour la vaccination anti-Covid, et notamment les listes d'attente importantes. La commune pourra venir en soutien aux personnes âgées isolées ou qui n'auraient pas d'accès internet.

3. COMMISSION TRAVAUX

La prochaine commission est fixée au 25 février 2021 à 18h30.

- Broc assiette : Des devis sont en cours pour différents travaux dans la partie logement.
- City stade : La réfection est confiée à l'entreprise Kompan pour un montant de 28 625 €.
- Un devis a été demandé à l'UGAP, une centrale d'achat, pour réduire les coûts des contrôles réglementaires des bâtiments communaux. Le devis a été accepté : cela permet de réduire les coûts de ces contrôles annuels.
- Les devis sont en cours pour l'aménagement d'une éventuelle salle de classe supplémentaire pour la rentrée 2021, l'aménagement de la salle de repos de la mairie (placard de rangement pour les fournitures d'entretien) et pour l'acoustique de la salle de la Mansarde.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :

RAS

Développement durable – Agenda 21 :

RAS

Voirie :

RAS

Cimetière :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

5. COMMISSION URBANISME

La commission s'est réunie le 26 janvier 2021. La date de la prochaine commission est fixée au 26 février à 18h30.

Déclaration préalable :

- DP de Monsieur Cédric SZOTYLO concernant un ravalement de façade, la peinture d'huissieries et la pose d'une clôture. La DP respecte le PLU, elle est accordée.
- DP de Madame BA Amandine concernant l'implantation d'un escalier et d'une terrasse partiellement surélevée. La DP respecte le PLU, elle est accordée.
- DP de Monsieur DEVAUX Pierre concernant la construction d'une piscine et la modification de façade. La commission émet un avis favorable. La DP est donc accordée avec la prescription de respecter le nuancier pour le liner et de rejeter les eaux de vidanges dans les eaux usées.
- DP de Monsieur GALL Thierry concernant la construction d'une piscine. La commission émet un avis favorable. La DP est accordée avec la prescription de rejeter les eaux de vidanges dans les eaux usées.
- DP de Monsieur HENNEQUIN Jean-Fabien concernant la construction d'un bassin de baignade biologique. La commission émet un avis favorable. La DP est accordée.

Permis de construire – démolir - d'aménager :

- PC de Monsieur GAULTIER Luc concernant la construction d'une maison individuelle. La commission émet un avis favorable. Le PC est accordé avec la prescription de rajouter une place de stationnement supplémentaire sur la parcelle.
- PC modificatif de Monsieur MERLIN Frédéric concernant la création d'une piscine et d'une véranda. La commission émet un avis favorable. Le PC est accordé.
- PA de la société Arcalade Immobilier concernant l'aménagement d'un lotissement pour le réaménagement d'une maison existante et la création de deux lots à construire. Le projet a reçu un refus de l'Architecte des Bâtiments de France. Le PA est donc refusé.
- La société YTEM a transmis un dossier de présentation des deux projets qu'elle entend déposer prochainement, l'un situé montée du Chevronnet, l'autre sous le city stade. Ces documents ont été étudiés par la commission. Le projet suscite des interrogations (accès, implantation des constructions, aspects des constructions futures...). Une réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France est prévue prochainement pour discuter du projet de la maison médicale, le maire propose de profiter de ce rendez-vous pour discuter également du permis d'aménager de la société ARCALADE et des projets YTEM.

Il a été convenu, vu la complexité des deux dossiers, que ces deux projets seraient transmis à la CCBPD pour instruction

Droit de préemption :

RAS

6. FINANCES

Compte au Trésor : 413 374,57 €

La commission du 4 février a été annulée, il manque des informations permettant la préparation du budget 2021 (taxes, devis en attente). La prochaine commission finances est fixée le 27 février à 10h00.

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

Village au ♥ des pierres dorées

Réunion le 12 février 2021 (budget)

SIVU de la Pray :

La réunion de vote du compte administratif 2020 a eu lieu : excédant de 434.91€ pour l'assainissement non collectif, excédant de 53400 € pour les eaux pluviales, et un déficit de 18 000 € pour l'assainissement (baisse de subvention et augmentation du prix de l'eau au 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} janvier)

SYDER :

RAS

SBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

La Communauté de Communes a été sollicitée par les services de l'Etat pour établir un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat aurait pour but de centraliser toutes les subventions d'Etat auxquelles les communes peuvent prétendre. La commune déposera 3 dossiers de subventions : la réhabilitation de la grange en maison médicale, la requalification du centre bourg et la création d'un parking en centre bourg. Un dossier de subvention sera également déposé auprès du Syder pour la mise aux normes des armoires électriques dans le cadre du CRTE.

La Communauté de Communes lance un nouvel appel d'offres pour la mutuelle intercommunale.

Espace Pierres Folles :

Réunion le 10 mars pour valider l'avant-projet définitif intégrant l'agrandissement du restaurant.

Déploiement de la fibre (FFTTH) :

SFR a débuté la commercialisation. Les habitants peuvent contacter leur opérateur pour connaître leur éligibilité.

1. QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire a rencontré une personne qui propose d'effectuer les remplacements de l'agent en charge de l'agence postale communale lors de ses absences (congés, formations...) Le Maire explique la difficulté de trouver du personnel pour ce type de contrat. La personne est en cours de création d'une activité sous le statut d'auto entrepreneur, et souhaite effectuer les remplacements pour compléter son activité.
- Réception d'un courrier du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA) pour demander l'autorisation de procéder à des sondages géotechniques, en vue d'installer un bassin écrêteur destiné à lutter contre les inondations par le ruisseau d'Alix. La commune donne son accord pour les parcelles dont elle serait propriétaire.

PROCHAIN CONSEIL 1^{er} MARS 2021 A 20h00

Village au ♥ des pierres dorées